

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 8 • Numéro 3 • Le 22 mars 2017

L'arrêt soudain d'un médicament peut causer un préjudice

Certains médicaments doivent être cessés progressivement, pour plusieurs raisons. L'arrêt soudain de ces médicaments peut entraîner des effets secondaires et des préjudices potentiels. Les antidépresseurs sont un exemple de type de médicament qui doit être arrêté lentement sous la surveillance de votre prestataire de soins de santé. Pour éviter des problèmes lors de l'arrêt de tels médicaments, la dose doit être diminuée graduellement sur une période de temps. Cette baisse progressive permet au corps de s'habituer. Si vous devez cesser de prendre un médicament, demandez à votre prestataire de soins comment le faire en toute sécurité.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu une déclaration d'une consommatrice indiquant qu'elle avait pris un antidépresseur et que son humeur s'était améliorée, et son médecin a donc convenu avec elle de cesser le médicament. Peu de temps après, elle a subi des tremblements, la transpiration excessive et un sentiment général de malaise. Elle est allée voir son pharmacien, qui a expliqué que l'arrêt soudain du médicament avait probablement causé les effets secondaires. Après avoir parlé au médecin, le pharmacien a donné à la consommatrice des instructions expliquant comment réduire la dose progressivement sur plusieurs semaines.

Médicamentssecuritaires.ca présente les conseils suivants aux consommateurs pour les aider à prévenir des préjudices lors de la cessation d'un médicament :

- Lorsque vous et votre fournisseur de soins de santé convenez qu'un médicament peut être arrêté, demandez-lui quelles sont les consignes à suivre. Demandez des instructions écrites à votre prestataire de soins de santé, en particulier si les changements de dose sont fréquents et complexes.
- Si la dose de médicament est réduite progressivement, demandez au prestataire quels sont les effets secondaires à surveiller. Vous devriez également savoir à quel moment il faut consulter un médecin si des effets secondaires surviennent.



Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.